



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Foot Autoarbitré à 7 - IDF

www.footfsgtidf.org

Aux responsable des équipes de foot à 7

Pantin, le 29 mars 2021

Objet : Fin des championnats 2020/2021 et mesures de soutien aux clubs

Cher Ami, Cher Dirigeant,

Les comités 75, 92, 93, 94 et les commissions de gestion des championnats de football sont au regret d'acter officiellement la fin des championnats pour la saison 2020/2021. La dégradation de la situation sanitaire laisse peu d'espoir quant à une reprise des championnats sous quelque forme que ce soit, le nombre de dates au calendrier se réduisant de semaine en semaine.

Toutefois si les conditions sanitaires permettent fin mai ou en juin l'utilisation des parcs des sports et des terrains municipaux, nous vous proposons de relancer les activités mais sous la forme de matches amicaux en semaine. Les équipes reprendraient le calendrier en cours mais sous la forme de matches amicaux.

Parallèlement, des tournois le samedi ou le dimanche en mai / juin pourraient être proposés sous la forme de plateaux en demi journée.

L'objectif de ces matches amicaux et des tournois sera de permettre de donner une "respiration" aux équipes qui souhaitent rejouer et de recréer une dynamique de vie de groupe.

Dans le même temps, nous devons également préparer la saison prochaine.

A des fins d'anticipation sur l'organisation et toujours sous réserves d'allègement des contraintes sanitaires, nous vous proposons de répondre à un questionnaire afin de nous aider à orienter le mieux possible les propositions d'activité.

[Répondre au questionnaire](#)

Concernant les mesures d'accompagnement des clubs et des adhérents : la fédération, ses ligues régionales et ses comités vont décider des mesures d'aides aux clubs lors de la prochaine AG fédérale les 9 et 10 avril prochains. Nous nous dirigeons probablement vers un dispositif d'avoirs¹ sur les cotisations et affiliations en direction des clubs qui étaient affiliés et qui ont des licences pour la saison 2020/2021. En complément, des avoirs seront aussi appliqués et proposés sur les engagements qui auront été payés pour la saison 2020/2021.

Nous ne pouvons pas vous annoncer de chiffres dès maintenant. Le détail des mesures d'accompagnement et la hauteur des aides vous seront communiquées par votre comité et votre commission de gestion des championnats fin mai - début juin, afin que chaque club puisse anticiper sur son budget prévisionnel de la saison prochaine.

1 Un crédit que les clubs pourront utiliser pour régler leurs cotisations la saison prochaine.

La difficulté pour la fédération et ses structures réside dans la double contrainte suivante :
Aider les clubs et leurs adhérents dans le contexte de la crise sanitaire et sociale qui en découle ET en même temps garantir les moyens d'action et la pérennité de la fédération pour les années à venir².

En vous remerciant de votre participation, nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines pour vous informer des suites et des décisions qui seront prises.

Votre Comité reste à votre écoute pour vous apporter tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Cher Ami, Cher Dirigeant, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les Comités et Commissions de foot autoarbitré à 7 d'Île-de-France

2 Pour information, les pertes financières des contraintes sanitaires sur la pratique sportive sont estimées à 3,2 Millions d'euros à l'échelle de toute la fédération (fédération, ligues et comités) sur un budget total de 4,5 Millions d'euros. Avec une baisse des licences de 45% en 2020/2021. Les principales ressources de la fédération : les cotisations et affiliations, les engagements dans les compétitions et pour 25% environ des subventions. Les principales dépenses : les forces humaines salariées, les frais d'organisations des compétitions, initiatives et formations. Comme pour toute association, les résultats financiers excédentaires sont reversés dans le fond associatif et servent à garantir la pérennité du projet associatif et investir dans les projets. Pas de dividendes, pas d'actionnaire à rémunérer. Une association n'a pas vocation à faire des bénéfices.